

Département de l'Aisne

Commune de Montreuil aux Lions

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 juin 2016

L'an deux mille seize et le trois juin, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Montreuil aux Lions, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Olivier DEVRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15.

Date de convocation du conseil municipal : 28 mai 2016.

Présents : Monsieur Olivier DEVRON, Monsieur Christian REGAL, Monsieur Pierre SAROUL, Madame Frédérique ANORGA, Monsieur Charles BENOIT, Madame Martine LOISEL, Monsieur Martial DUMONT, Monsieur Gerard THERON, Madame Stephanie GUEMMI, Mademoiselle Virginie SEDYKH, Madame Maureen LEAL, Monsieur Alexandre MATRAS.

Absents excusés représentés : Madame Catherine CHARLES ALFRED par Madame Maureen LEAL Monsieur Jean Pierre DER SARKISSIAN par Monsieur Pierre SAROUL.

Absente excusée non représentée : Madame Patricia LAMI.

Secrétaire de séance : Monsieur Christian REGAL.

La séance est ouverte à 20h30

donne lecture du compte-rendu du 15.02.2016 et du 08.04.2016

DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2016, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter des crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT - RECETTES

Op 012	Matériels Divers	
1641	Emprunt	+ 13 000 €
Op 093	Travaux Divers	
1641	Emprunt	+ 8 000 €
Op 109	Rue de Pisseloup	
1641	Emprunt	+ 10 000 €
Op 0042	Eclairage public	
1641	Emprunt	+ 4 000 €
	total	+ 35 000 €

INVESTISSEMENT - DEPENSES

Op 012	Matériels Divers	
2188	Autres immo	+ 5 000 €
2158	Autres installations	+ 6 000 €
2183	Matériel de bureau	+ 2 000 €
Op 093	Travaux Divers	
2158	Autres installations	+ 2 000 €
2181	Installations générales	+ 2 000 €
2152	Installations de voirie	+ 4 000 €
Op 109	Rue de Pisseloup	
2315	Installations	+ 10 000 €
Op 0042	Eclairage public	
204181	Autres organismes pub	+ 4 000 €
	total	+ 35 000 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte les décisions ci-dessus.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE MHAD

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'association MHAD, a sollicité la commune afin d'avoir une subvention exceptionnelle pour financer l'achat de panneaux signalétiques "PANNEAUX AMPHIBIENS".

Le montant souhaité s'élève à 200.40 €.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil acceptent de verser une subvention exceptionnelle de 200.40 € à l'association MHAD.

CREATION CONTRAT SAISONNIER

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant que les fonctionnaires territoriaux ont vocation à occuper les emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Considérant néanmoins l'article 3, 2° de la loi du 26 janvier 1984 qui autorise le recrutement d'agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois pendant une même période de douze mois.

Considérant la nécessité de créer 1 emploi d'adjoint technique 2ème classe, non titulaire en raison d'un accroissement saisonnier d'activité suite à un surplus de travail dû à l'entretien général de la commune,

Le Maire propose à l'assemblée,

- La création d'un emploi d'adjoint technique 2ème classe, du 11 juillet 2016 au 22 juillet 2016 inclus et du 08 août 2016 au 19 août 2016 inclus, relevant de la catégorie C, à raison de 35 heures hebdomadaires. Cet emploi sera pourvu par un agent non titulaire.
- L'agent sera rémunéré l'échelle afférente au grade d'adjoint technique 2ème classe. Indice Brut : 340, indice Majoré : 321.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : La création d'un emploi d'adjoint technique 2ème classe, du 11 juillet 2016 au 22 juillet 2016 inclus et du 08 août 2016 au 19 août 2016 inclus, relevant de la catégorie C, à raison de 35 heures hebdomadaires.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 64 , article 6413.

FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Fonds de Solidarité pour le logement accorde des aides financières aux personnes ayant des difficultés pour accéder à un logement locatif, aux locataires se trouvant dans l'impossibilité d'assurer leurs obligations, et veille à la mise en place de mesures d'accompagnement social lié au logement.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de verser au gestionnaire du Fonds de Solidarité pour le Logement une participation au taux de 0.45 euros par habitant soit la somme de 637.20 euros.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de verser au gestionnaire du Fonds de Solidarité pour le Logement une participation au taux de 0.45 euros par habitant soit la somme de 637.20 euros.

MOTION DE SOUTIEN POUR LA VILLE DE PARIS

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les Jeux Olympiques et Paralympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la commune de Montreuil-aux-Lions est attachées;

Considérant que la ville de Paris est candidate à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024;

Considérant, qu'au delà de la ville de Paris, cette candidature concerne l'ensemble du pays;

Considérant que l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024 aura nécessairement des retombés positives sur la pratique sportive et les politiques conduites par la commune en ce domaine;

Considérant que la commune de Montreuil-aux-Lions souhaite participer à la mobilisation autour de ce projet.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, apportent leur soutien à la candidature de la ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le voeu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2017 - DESIGNATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL

Monsieur le Maire informe que le recensement de la population se déroulera du 19 janvier 2017 au 18 février 2017.

Il informe également qu'un coordonnateur communal doit être nommé. Monsieur le Maire propose en tant que :

- coordonnateur communal : Madame Margareth RICHET

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte la proposition ci-dessus et donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous les documents nécessaires.

USEDA - BORNE ELECTRIQUE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qui suite à la réponse favorable de la commune, l'USEDA envisage l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques.

Le coût total des travaux s'élève à 12 821 € HT.

Sur le coût total des travaux, la contribution est de 4 500 €. Elle sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics.

Après avoir ouï l'exposé du Maire et en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à 4 contre (Mme LEAL, Mme SEDYKH, Mr DUMONT et Mr SAROUL) 2 Abstentions (Mme ANORGA et Mme GUEMMI) et 8 pour :

- D'accepter l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques,
- S'engage à verser à l'USEDA la contribution demandée,
- S'engage à accorder pendant 2 années à compter de la pose de la borne, la gratuité du stationnement aux utilisateurs de véhicules électriques ou hybrides rechargeables sur tout emplacement de stationnement sis sur le territoire communal, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe qu'une opération "journée de nettoyage des coteaux et des villages viticoles champenois" aura lieu début octobre 2016 dans la commune.

- Monsieur le Maire donne la parole à Mme Stéphanie GUEMMI concernant l'organisation de la fête patronale du 13 et 14 juillet. Le 13 juillet feu d'artifice et le 14 juillet animations gratuites pour les enfants au stade de foot, avec pour thème le WESTERN. Une buvette et restauration rapide seront sur place.

- Monsieur le Maire fait le point sur les événements climatiques des derniers jours. Plusieurs personnes ont été inondées. Monsieur le Maire remercie Messieurs SAROUL et REGAL, pour leurs diverses interventions dans la commune et auprès des habitants. Les cantonniers sont également intervenus dans de nombreux endroits. Plusieurs habitants ont aidé lors des intempéries. La commune va intervenir auprès des services de la Préfecture afin de monter un

dossier pour la reconnaissance d'état de catastrophe naturelle. Toutes les personnes sinistrées doivent fournir auprès de la mairie des photos de leurs dégâts.

Monsieur SAROUL souhaite qu'un communiqué soit fait auprès des riverains des rûs pour les sensibiliser sur l'obligation de les entretenir.

Monsieur le Maire accorde la parole à Monsieur CORDIER. Le 31 mars il a constaté plusieurs déchets dans les rûs. Il demande l'intervention de l'ONEMA sur un point bas de Montreuil, au niveau de l'ancien moulin.

Monsieur SAROUL suggère d'avoir à disposition des sacs de sable, afin de calfeutrer les habitations les plus sensibles.

Monsieur DUBOIS prend la parole et propose de mettre en place par le biais de son association MHAD, un document sur la culture du risque. Il s'agit d'un document informatif et non réglementaire, pour recenser les habitations qui ont subi des dégâts. Le travail se ferait sur un plan cadastral. Monsieur le Maire voit cette demande très objective et demande à Monsieur DUBOIS de mettre son idée par écrit.

Madame LEAL informe l'assemblée qu'une soirée cinéma aura lieu le vendredi 14 octobre à 20h30 dans la salle polyvalente.

A 21h10 l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.

Le Maire,
Olivier DEVRON